

## Compte rendu de la journée APA-S Filière STAPS: Activité Physique Adaptée et Santé

### *Préambule sur la journée APA-S Avril 2014*

La multiplicité d'évènements récents met en évidence un déficit considérable de communication et de reconnaissance de notre secteur de professionnel et scientifique qui se traduit par une absence quasi-systématique de l'APA-S en STAPS dans des chantiers menés dans le domaine de l'activité physique et de la santé.

Le développement des filières dans le cursus des formations STAPS et leur périmètre est repensé dans le cadre de la mise en place des nouvelles nomenclatures des L et M. La déclinaison en région du Plan National Sport Santé Bien-Etre du Ministère des Sports (instruction déc. 2012) questionne la professionnalisation de la formation APA-S. Le projet de loi de modernisation du sport ainsi que le rapport du Ministère des Sports de juillet 2013 évaluant des dispositifs de prise en charge des maladies chroniques proposent la création de certification de spécialisation. La programmation ANR 2014 structurée autour de Grands Défis Sociétaux permet à la recherche portant sur les effets bénéfiques de l'activité physique et les effets délétères de la sédentarité sur la santé de prendre une place de premier ordre dans la recherche internationale.

Il convient donc de donner une image claire, lisible et cohérente de la profession à notre ministère de tutelle, de façon à ce qu'il puisse nous identifier comme partenaire incontournable devant être représenté dans les grands débats nationaux.

C'est pourquoi, sous l'égide de la C3D<sup>1</sup> et en association avec la 74<sup>ème</sup> section du CNU, l'AFAPA<sup>2</sup>, la SFP-APA<sup>3</sup>, des collègues STAPS spécialistes de Santé Publique ou dirigeant des centres de soins de suite et de réadaptation, une journée thématique dédiée aux formations et à la recherche en Activité Physique Adaptée-Santé (APA-S) a été organisée le 3 avril 2014. Cette journée était ouverte à tous les acteurs STAPS du domaine de l'APA-S impliqués dans les formations et dans la recherche (directeurs d'UFR STAPS, responsables et formateurs en licence et master APA-S, directeurs de laboratoires concernés par l'APA-S...).

70 participants plus les directeurs d'UFR STAPS présents (≈ une centaine de participants) ont abordé successivement 4 thèmes de façon à assurer une cohérence entre eux. Pour chaque thème, les points de consensus ont été recherchés pour permettre de valoriser les points forts et les perspectives de développement de la filière APA Santé des STAPS.

---

<sup>1</sup> Conférence Des Directeurs et Doyens STAPS

<sup>2</sup> Association Francophone en Activité Physique Adaptée

<sup>3</sup> Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée



## Partie I -

### Formations APA-S: des publics vers un référentiel de compétences

#### **Thème 1:** Les blocs de compétences de la Licence APA-S : les blocs d'enseignements de la Licence APA-S, des transversaux STAPS aux spécifiques APA-S

Les questions ont porté sur les contenus de la licence et du master APA-S, en relation avec le référentiel licence, le référentiel de la Licence APA-S établi par la C3D et leur cohérence vis-à-vis des milieux professionnels d'intervention. La réflexion a concerné l'intérêt d'homogénéiser nationalement les contenus de formation au niveau L et de développer une spécificité locale au niveau M. Il s'agissait de débattre des composants de formation incontournables donnant à la filière APA-S son identité et sa reconnaissance.



#### Consensus

Concernant la mise en adéquation des formations aux référentiels précités, si son intérêt est reconnu par tous, son application n'est pas toujours réalisée.

Instaurer une unité d'enseignement sur l'éducation thérapeutique a fait l'objet d'un consensus. Cet enseignement est reconnu comme nécessaire pour les étudiants intervenant en milieu médical et sanitaire, leur conférant une compétence supplémentaire. En revanche, son obligation dans tous les cursus APA n'a pas recueilli l'unanimité. La liberté doit être laissée aux UFR en fonction de l'orientation donnée à leur filière APA-S. Les affichages "Santé" doivent intégrer une formation minimale de 40h certifiée par une personne ou une institution habilitée dès la licence.

Globalement, les avis étaient favorables à la présence d'enseignements portant sur la promotion de la santé et sur la nutrition. Ces thématiques sont perçues plus comme des connaissances transversales pouvant être intégrées dès les deux premières années, que comme des connaissances spécifiques APA-S. Une progressivité des contenus en fonction des orientations des formations peut amener une construction de contenus de transversaux en L1 à spécifiques en L3 APA-S.

Partant des travaux déjà réalisés ou en passe de l'être par la C3D, l'AFAPA, la SFP-APA, la création d'un référentiel de compétences (différent d'un référentiel métier) doit être finalisée (cf. professionnalisation).



#### Débat

Au niveau licence, la mise en place dans les maquettes de formation de majeure/mineure divise car identifier des mineures et des majeures, risque de poser des problèmes de professionnalisation par affichage excessif de « spécialisation » dans un diplôme dont l'identité reste assez généraliste. Il y a donc une voie médiane à trouver et cette voie est peut-être tout simplement la lisibilité des annexes descriptives aux diplômes et la réputation de tel ou tel site dans un domaine de spécialisation particulier.

## **Thème 2:** Des compétences spécifiques entre diplômés de Licence et de Master

La lisibilité des compétences et des formations amenant à ces compétences est un enjeu majeur pour la reconnaissance à long terme des diplômés APA-S. La mise en perspective des compétences recherchées au niveau L et M impose donc un positionnement commun et clair de la profession.



### **Consensus**

Un consensus fort s'est dégagé dans la reconnaissance d'une logique propre à la licence et au master qui rend les diplômés de Licence et Master spécifiques dans leurs objectifs de formation. La différenciation s'opère au niveau de la licence par un centrage des contenus autour du face à face pédagogique et trouve un ancrage fort sur l'intervention et la sécurisation des pratiques et des pratiquants. Au niveau du master, la formation est clairement orientée sur les compétences d'évaluation, d'encadrement et de conception de projets et de programmes en APA-S. Il s'adosse à la recherche développée localement ce qui lui confère une coloration particulière.

Il est donc nécessaire d'aller vers un cadre de compétences et un cahier des charges des éléments de contenus que doit comporter tout diplôme APA-S (compétences transversales, compétences spécifiques, compétences technologiques, majeures/mineures...).



### **Proposition**

Cette dynamique au niveau de la filière de formation APA-S L et M se doit d'être organisée. La réactivation d'un **réseau des responsables de formations** permettant d'échanger sur les bonnes pratiques, de relayer les évolutions des compétences nécessaires à l'exercice des différents métiers a été un souhait exprimé par de nombreux participants. Ce réseau serait un réel atout de développement de la filière.

## **Thème 3:** l'APA-S un cursus en évolution et à l'interface de nombreux métiers

Force est de constater que les préoccupations autour du grand domaine « sport-santé » et les évolutions rapides de la société par rapport aux impacts de l'activité physique et l'émergence de multiples initiatives locales (à la fois intra et extra STAPS) imposent :

- un travail de clarification et de lisibilité des métiers « sport-santé » et de l'APA-S en particulier,
- un besoin de développer des compétences destinées à faire évoluer les connaissances des professionnels (apprendre à apprendre),
- un besoin de développer des actions de formation continue destinée aux professionnels en APA-S,
- un besoin de nom de métier unique.



### **Débat**

Si la majorité des collègues reconnaît l'intérêt d'un nom de métier, l'exhaustivité des métiers exercés par les diplômés de licence et de master APA-S représente une réelle difficulté à l'adoption d'un nom unique. De plus, la dichotomie existant entre le niveau L et M en termes de prérogatives et de compétences induirait des noms différents. Ce débat est loin de faire consensus.



## Partie II -

# Recherche en APA-S: de la construction des savoirs à la reconnaissance internationale

### Introduction

Les recherches développées en STAPS sont par essence pluridisciplinaires. Dans le contexte de la santé, les travaux scientifiques développés par les STAPS sont d'approches disciplinaires variées, des sciences de la vie aux sciences humaines et sociales, utilisant des modèles humains, animaux, cellulaires et sociétaux. L'objet central fédérant ces différents travaux repose sur l'étude de l'activité physique et la compréhension de ses effets sur la santé.

### Thème 1: Renforcer la visibilité scientifique des STAPS en Santé

Toutes les disciplines scientifiques peuvent contribuer à la compréhension des conséquences de l'activité physique sur le bien-être et la santé des populations. Ainsi, la problématique de l'activité physique et de ses effets sur la santé en matière de bien-être et de santé publique doit être traitée de manière pluridisciplinaire pour mieux rendre compte de la complexité des phénomènes mis en jeu.



### Consensus

La communauté est sensible à la nécessité de mise en **réseau** voire de création de **structures fédératives**, à l'instar des laboratoires sans murs existant dans d'autres disciplines. Il reste à définir les objectifs et les périmètres de ces instances fédératives. Leur intérêt ne peut être conçu que dans l'apport d'une plus-value par rapport au fonctionnement actuel. Il ne s'agit pas d'alourdir, ni les structures existantes, ni les fonctionnements instaurés, mais d'imaginer un système permettant de valoriser les travaux réalisés, d'amplifier leur impact et leur reconnaissance, afin d'augmenter fortement les chances de réussite aux appels d'offres nationaux et internationaux.



### Proposition

Plusieurs possibilités peuvent répondre à cet objectif, mais toutes nécessitent l'élaboration d'un **rapport sur les activités scientifiques** du domaine STAPS. Ce rapport peut aller d'un annuaire assez élaboré s'appuyant sur celui réalisé par la C3D à un rapport d'activité structuré. La forme dépendra du contenu, autrement dit de ce que les unités de recherche voudront bien fournir.

La création d'un comité de pilotage pour la réalisation de ce rapport (diffusion de l'enquête, recueil et traitement des données) et pour mener les réflexions sur des possibilités mises en réseau, de collaborations, serait la solution pour préparer la communauté aux échéances à venir.

## **Thème 2:** Comité d'éthique pour la recherche en STAPS (CERSTAPS)

L'anticipation de l'évolution de la loi concernant les études sur la personne humaine a abouti à la création d'un Comité d'Éthique pour la Recherche en STAPS (CERSTAPS).

Le CERSTAPS procède à une évaluation des protocoles de recherche soumis par les équipes STAPS au plan national. Cette évaluation peut être demandée dans le cadre d'une soumission de publication, d'une soumission de projet à un organisme (ANR, Europe) ou simplement à l'initiative d'une équipe soucieuse d'obtenir un avis éthique sur sa démarche scientifique. Le CERSTAPS est actuellement composé de membres volontaires, dont le nombre et la qualité sont représentatifs de la diversité des disciplines concernées. Ce comité ne se substitue pas aux CPP actuels, mais représente une étape intermédiaire préparatoire à l'application de la loi Jardé.



### **Débat**

Dans sa configuration actuelle, le CERSTAPS n'apparaît pas comme une instance facilitant la réalisation des recherches du domaine. L'intérêt de ce comité n'est pas compris par les collègues et est plutôt perçu comme inutile pour ceux qui établissent régulièrement des dossiers passant par les Comité de Protection des Personnes locaux et non nécessaire pour ceux qui considèrent que leur recherche ne nécessite pas cet accord. Néanmoins, conscients des évolutions potentielles de la loi Jardé, les collègues souhaitent qu'une communication plus importante sur le rôle de ce CERSTAPS soit réalisée.

## **Thème 3:** Valorisation des recherches STAPS Santé

Le financement de la recherche est un élément primordial de son développement. Une programmation ANR portant sur le thème "Activité Physique et Santé", dépassant le champ des STAPS mais dans laquelle les laboratoires STAPS auraient un rôle important à jouer, est à défendre.



### **Consensus**

Toute la communauté soutiendrait une possibilité de programmation ANR autour d'une thématique portant sur "activité physique et santé" très englobante. Les demandes engagées depuis plusieurs années doivent être poursuivies et doivent pouvoir s'appuyer sur des données factuelles (cf. rapport d'activité du thème 1 de la thématique recherche).



## Partie III -

# Professionnalisation: articulation formation-recherche pour des professionnels experts

### **Thème 1:** Place des connaissances scientifiques STAPS dans les cursus

Les établissements de santé, les réseaux de santé, les collectivités territoriales, les clubs et les fédérations sportives font face à des cahiers des charges de plus en plus contraignants et doivent à l'aide d'indicateurs, démontrer leur efficacité, leur efficience et tendre vers une démarche de performance et de qualité.

Au-delà des compétences spécifiques liées aux questions relatives à la programmation et l'encadrement de l'AP, les étudiants validant le niveau Master doivent acquérir un niveau de compétences en méthodologie de l'évaluation et en outils de la recherche transférables au milieu professionnel. Cette qualité confère aux diplômés le statut de personnes ressources pour les questions de l'évaluation des pratiques professionnelles par exemple, et les rend capables de mesurer précisément l'impact des différentes prises en charge et d'analyser les processus mis en œuvre. Ils sont à l'interface des professionnels peu à l'aise avec cette culture de l'évaluation - évaluation conjointe de sa propre pratique et des effets des actions réalisées- et du personnel administratif qui attend ce type de travaux. L'aptitude à questionner sa pratique au regard de la veille faite sur l'évolution des connaissances les plus récentes concernant la prise en charge des différentes pathologies par l'APA-S et l'adaptation de sa pratique en tenant compte de ces récentes connaissances est un enjeu majeur. Par ailleurs, il faut fournir aux professionnels en APA-S, anciens diplômés en APA-S, la possibilité d'accéder aux connaissances scientifiques qui sont en perpétuelle évolution.



## Consensus

Pour les diplômés, l'existence d'un répertoire des actes, pouvant être cotés par les enseignants en APA-S exerçant dans le milieu médical apparaît comme une nécessité. Des travaux ont déjà été engagés avec les professionnels. La création d'un répertoire exhaustif et évolutif représenterait un atout supplémentaire.

Le besoin de formation continue pour les professionnels en APA-S est une revendication forte. Des propositions concrètes ont été faites (cf. ci-dessous).



## Proposition

La création d'un diplôme universitaire national ou d'une université d'été permettrait d'offrir une formation continue pour les professionnels en APA-S. Ce diplôme reposerait sur l'actualisation des connaissances scientifiques et leur transfert dans le milieu professionnel pour l'optimisation des interventions. La formation pourrait être organisée chaque année par une UFR différente.

Une formation e-learning pourrait être conçue pour les VAE. Une réflexion en amont doit être conduite.

## **Thème 2:** Cartographie des compétences pour une meilleure offre de formation

Les formations universitaires de premier et de deuxième cycle (licence et master STAPS, spécialité APA-S) souffrent d'une certaine hétérogénéité. Elle peut s'expliquer par l'hyperspécialisation fréquente des enseignants-chercheurs, qui ont développé leur expertise scientifique dans un domaine très précis et ont créé des réseaux avec diverses structures utilisatrices de l'APA-S. La formation des étudiants est alors fortement teintée par le domaine de compétences spécifiques aux équipes pédagogiques et aux laboratoires de recherche. L'hétérogénéité de ces formations induit une perte de lisibilité auprès des recruteurs.



### **Consensus**

Le corollaire des points de consensus, portant sur le contenu des formations de L et de M, est que la communauté présente semble s'accorder pour une cartographie des masters, qui semble déjà implicitement exister, mais s'oppose à une cartographie des formations de Licence. En effet, les licences sont à vocation généraliste et une cartographie serait de nature à limiter l'insertion professionnelle des diplômés. Les employeurs ont déjà toute latitude de consulter les annexes descriptives au diplôme qui fournissent de nombreux renseignements quant aux compétences spécifique acquises.

## **Thème 3:** Importance et place des stages dans le cursus de formation

La nécessité de rapprocher les équipes pédagogiques STAPS du milieu professionnel est une priorité. C'est d'autant plus vrai pour les milieux sanitaire et social. Si le haut-niveau scientifique des formations universitaires n'est pas à remettre en cause, la connaissance du milieu professionnel, en particulier du milieu sanitaire par le corps pédagogique, est parfois parcellaire. Cela contribue probablement aux difficultés que rencontrent parfois les étudiants en APA-S à réaliser un stage au cours de leur cursus, mais aussi de pouvoir s'insérer dans ce milieu professionnel. Par ailleurs, rares sont les tuteurs de stages ou personnels encadrant qui sont en possession d'un cahier des charges permettant de cadrer les compétences qu'ils doivent faire acquérir au stagiaire. Or, le profil des tuteurs est multiple, anciens étudiants de M2 APA-S, L3 APA-S ou ES, kinésithérapeutes, entraîneurs sportifs ....



### **Consensus**

Tous les acteurs semblent s'accorder sur l'importance majeure des stages dans les formations APA-S. Bien qu'informelle, une proposition semble se dégager des débats pour un stage d'une durée comprise entre 100 et 150h avec un tuteur, professionnel formé en APA pour le niveau L, et un stage d'une durée de minimum 5 mois pour le niveau M avec un référent institutionnel et un directeur de mémoire associé. Cette question reste à l'ordre du jour, en particulier sur les niveaux d'exigences et l'encadrement.



## Partie IV -

### Partenariats: les STAPS, une discipline ouverte

#### **Thème 1:** Formations complémentaires

Nous constatons que les tutelles, les institutions ou les fédérations ne reconnaissent pas les compétences dans des domaines qui sont largement abordés dans le cursus APA-S. Par exemple, pour l'éducation thérapeutique, les établissements de santé insistent pour que les enseignants en APA-S suivent des formations complémentaires.



#### **Consensus**

Les partenariats doivent être valorisés. Un avis favorable s'est dégagé en faveur d'une réflexion à mener pour établir des conventions "gagnant/gagnant". Les conventions existantes manquent de valorisation et de communication.

#### **Thème 2:** Adéquation niveau de formation – publics – contexte d'intervention

L'adéquation entre le niveau de qualification nécessaire pour intervenir auprès de publics particuliers dans un contexte sanitaire, institutionnel ou associatif n'est pas claire. La SFP – APA travaille sur un référentiel métier qui devrait pouvoir être mis en adéquation avec un référentiel de compétences délivrées par les formations STAPS et reconnues par les potentiels employeurs et par les tutelles.



#### **Proposition**

Le consensus pour la mise en adéquation du référentiel de compétences et du référentiel métier nécessite la coordination d'un groupe de travail associant tous les acteurs : SFP-APA, AFAPA et C3D. L'appui sur la fiche RNCP de Licence et la validation de la fiche RNCP master représentent les outils pour mener à bien cet objectif.

#### **Thème 3:** Traiter la multitude des partenariats potentiels

L'origine des partenariats et/ou des collaborations peut être multiple et viser des objets divers. La C3D a formalisé une convention avec la FFEPGV et Conférences des Doyens de Médecine. Les déclinaisons locales de conventions nationales ne sont pas toujours évidentes. D'autre part, des conventionnements locaux pourraient être inadéquats à des positions nationales.



#### **Consensus**

Si un consensus fort se dessine quant à l'intérêt de conventionnement avec les partenaires, la question du choix de ces partenaires et la déclinaison des collaborations reste posée. Force a été de constater que des conventions existent au niveau central mais, pour différentes raisons, ne sont pas réinvesties au niveau local. Inversement, des conventions sont signées localement mais ne participent pas au développement de la discipline. Sans vouloir brider les initiatives, une réflexion sur ce sujet devrait être menée.





## Partie V - Conclusion

Les points de vue variés qui ont été exprimés au cours de cette journée ont mis en évidence l'importance d'espaces d'échanges et de dialogue au sein d'une filière riche de projets et de compétences. Si depuis sa tenue, la situation a évolué en particulier par l'abandon du projet de loi de modernisation du sport, il n'en reste pas moins que plusieurs chantiers sont à mettre en œuvre. Des propositions ont été faites et des volontés d'engagement se sont déclarées.

Les perspectives reposent sur des propositions concrètes dont les principales sont reprises ici:

- Mise en place d'un groupe interministériel sur les formations et la professionnalisation des étudiants inscrits en APA- Santé et plus largement sur la place des différents métiers liés au grand secteur « sport-santé » et les compétences qu'ils nécessitent
- Création d'un réseau des responsables de formation (plusieurs collègues se sont spontanément proposés)
- Elaboration d'un référentiel de compétence en cohérence avec un référentiel métier (groupe de pilotage inter-acteurs)
- Conception et mise en place de formation continue des professionnels APA-S: DU, université d'été
- Réalisation d'un rapport d'activité scientifique du domaine

L'essentiel reste l'élaboration d'un **rapport** valorisant les points forts et les perspectives de développement de la filière APA-S, qui devrait être finalisé pour la rentrée.

Le 13 juin 2014

Pascale DUCHÉ

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'Pascale Duché', written over a light blue horizontal line.